



La protection de la biodiversité

Prucheraie de la ceinture verte Châteauguay-Léry

Texte et photos : Dominic Gendron

AU BÉNÉFICE DE TOUS

L'année 2010 a été proclamée année internationale de la biodiversité par l'Organisation internationale des Nations Unies (ONU). L'objectif est d'alerter l'opinion publique sur le déclin de la biodiversité partout dans le monde.

La biodiversité désigne la diversité du monde vivant sur la terre : flore, insectes, animaux, champignons, micro-organismes, etc. Les différents éléments de la biodiversité rendent d'innombrables services à l'homme. Par exemple, les arbres freinent l'érosion des berges, apportent de l'oxygène, et la majorité des médicaments utilisés sont des extraits ou des dérivés de produits naturels. La nature nous rend aussi de nombreux services comme la filtration et la rétention de l'eau par les marais ainsi que le captage du CO₂. En plus de tout cela, elle nous fournit des endroits magnifiques pour pratiquer nos activités de plein air.

Toutefois, selon l'ONU, les taux actuels d'extinction d'espèces seraient jusqu'à 1 000 fois plus élevés que les niveaux jugés naturels. Les causes sont multiples; on n'a qu'à penser aux changements climatiques, à l'étalement urbain, à l'utilisation non durable des ressources naturelles, etc. Évidemment, le lien entre toutes ces causes est simple à établir : il s'agit de l'activité humaine. Alors, comme nous sommes à l'origine de la perte accélérée de la biodiversité, la responsabilité nous revient de la freiner.

L'un des moyens les plus efficaces pour protéger la biodiversité est la création d'aires protégées. Lorsqu'un écosystème ou un ensemble d'écosystèmes est conservé, la totalité de la biodiversité présente y est protégée. Il est important que ces milieux soient les plus grands possible et qu'il y ait une certaine liaison entre les espaces protégés afin d'en assurer la viabilité pour la plus grande partie des espèces présentes. Par le biais de sa commission sur les aires protégées, l'organisme Nature Québec recommande de protéger un minimum de 12% du territoire québécois. Cet objectif est loin d'être atteint dans la zone la plus développée et industrialisée du Québec, soit la région métropolitaine de Montréal. Par exemple, sur l'île de Montréal, ce taux est malheureusement d'à peine 5%.

La création d'aires protégées dans la grande région de Montréal s'avère une tâche difficile, les terrains étant presque exclusivement de nature privée et voués au développement résidentiel ou commercial. Toutefois, de nombreux organismes font un travail impressionnant pour la protection de milieux naturels ainsi que pour la sensibilisation à la protection de la biodiversité. Pensons entre autres à Conservation de la nature Canada, Canards Illimités, la Fondation de la faune du Québec, Éco-Nature, le Centre d'information sur l'Environnement de Longueuil, Sauvons nos trois grandes îles, le Centre de la nature du Mont Saint-Hilaire ainsi qu'à la Coalition Verte. Ces organismes disposent de plusieurs outils pour la création d'aires protégées. En effet, il existe divers programmes gouvernementaux qui favorisent l'acquisition, la donation et la location de terrains en vue d'une conservation idéalement à perpétuité. Qui plus est, dans bien des cas, il est possible de compter sur la collaboration des municipalités qui peuvent elles aussi agir concrètement pour protéger la biodiversité par le biais d'une réglementation municipale et de plans d'urbanisme. En effet, selon Jean-François Girard, président du Centre québécois du droit de l'environnement, une municipalité possède les outils nécessaires pour protéger intégralement un milieu humide ou boisé sous tenure privée sur son territoire sans expropriation.

Plus de quarante organismes de conservation de la grande région de Montréal (de Mirabel à la frontière des États-Unis, et de Sorel à la région du Suroît) rêvent de la protection des derniers milieux naturels du grand Montréal pour atteindre les fameux 12% d'aires protégées. Plus de cent sites d'importance sont ciblés par ce projet. L'initiative a pour but de créer une grande ceinture verte autour de Montréal, laquelle serait nommée Parc Écologique de l'Archipel de Montréal. L'association demande aux divers paliers gouvernementaux de prendre les mesures nécessaires pour y arriver.

Des espèces phares

Quand un milieu naturel est protégé, toutes les espèces présentes, menacées ou pas, en bénéficient. Parmi ces espèces, certaines sont plus rares et contribuent à l'avancement des dossiers de protection, au bénéfice de plusieurs autres espèces.

RAINETTE FAUX-GRILLON DE L'OUEST : Dans le grand Montréal, on trouve un grand nombre d'espèces fauniques et floristiques en danger. L'une des espèces menacées les plus connues est la Rainette faux-grillon de l'Ouest. Cette minuscule grenouille est la plus petite et la plus menacée au Québec (elle mesure au plus 3,7 cm). Le déclin de la Rainette faux-grillon de l'Ouest est principalement dû à l'étalement urbain et à l'industrialisation de l'agriculture. Auparavant, cette grenouille était bien abondante au sud-est de Montréal et dans la vallée de la rivière des Outaouais, alors que maintenant, elle est désignée vulnérable par le gouvernement provincial et jugée menacée par le gouvernement fédéral. Avec la disparition de son habitat, la situation de cette espèce ne cesse de s'aggraver. Au Québec, outre les populations de l'Outaouais, on compte moins de dix métapopulations et quelques populations isolées de Rainette faux-grillon de l'Ouest situées dans la seule région de Montréal. Une équipe de rétablissement de la Rainette faux-grillon de l'Ouest, mise en place par divers ministères québécois, a sonné l'alarme dans un avis diffusé récemment. L'équipe a affirmé être pessimiste quant aux perspectives de rétablissement de cette espèce au Québec. Le problème est que la loi ne protège l'habitat des espèces en danger que sur les terres du domaine de l'État et non sur les terres privées. Il faut donc compter sur des organismes de conservation plutôt que sur les lois québécoises pour protéger des espèces comme cette petite rainette. Lors de vos prochaines randonnées, ne soyez pas surpris si vous ne la voyez pas, puisqu'en plus d'être peu nombreuse, elle est plutôt discrète.

AUBÉPINE ERGOT-DE-COQ : Une autre espèce, moins connue, attire l'attention dans le secteur de la ceinture verte de Châteauguay-Léry. Il s'agit de l'Aubépine ergot-de-coq, une espèce floristique que le frère Marie-Victorin a qualifiée comme étant « la plus belle et la plus distincte de notre flore » en 1928. À cette époque, l'espèce était déjà peu commune au Québec; on la trouvait seulement dans la région de Châteauguay. Aujourd'hui, l'habitat de cette espèce a grandement diminué. Dans la région où l'on trouve l'arbuste, une petite partie de son habitat est protégée : le refuge faunique Marguerite-D'Youville et le territoire du ruisseau Saint-Jean. Par contre, une grande partie du territoire occupé par l'Aubépine ergot-de-coq au Québec se trouve dans la ceinture verte de Châteauguay-Léry, laquelle n'est pas protégée. Afin de conserver cette espèce, il est primordial de protéger la plus grande partie possible de ce territoire.

Grâce à la mobilisation citoyenne, à une volonté politique et à l'implication de groupes comme S.O.S. Forêt Fernand-Seguin, Héritage Saint-Bernard et Nature Action Québec, la partie de la ceinture verte se trouvant à Châteauguay est en voie d'être protégée. Par contre, la bataille n'est pas encore gagnée à Léry. Dans cette petite municipalité, les citoyens se mobilisent pour protéger ce patrimoine naturel. De son côté, la Ville semble déterminée à développer le secteur résidentiel dans certaines parties de cette magnifique oasis de biodiversité. Il y a toutefois de plus en plus d'ouverture de la part des élus de Léry et un espoir de voir cette forêt protégée se pointer. Un développement au cœur de ce boisé pourrait nuire à l'intégrité du milieu et surtout, atténuer l'effet de massif forestier en morcelant la ceinture verte. En plus de protéger un grand nombre d'espèces rares, la protection d'un territoire comme la ceinture verte de Châteauguay-Léry, ou tout autre grand boisé, permet à l'homme d'avoir accès à des milieux naturels pour y pratiquer de la randonnée, observer la faune ou simplement se ressourcer.

Afin de protéger la biodiversité, tout le monde a un rôle à jouer et tous peuvent en bénéficier. N'hésitez pas à appuyer des initiatives de conservation dans votre région. Il y a aussi de nombreux sites protégés à visiter un peu partout au Québec, et souvent, il s'agit d'excellents endroits pour la randonnée et l'observation de la faune et de la flore!

Dominic Gendron est coordonnateur à la protection de l'aménagement du territoire – Héritage Saint-Bernard. www.heritagebernard.qc.ca



SALAMANDRE CENDRÉE ET PARULINE À FLANCS MARRON : même les espèces dites « communes » bénéficient de la protection du milieu naturel de grande envergure.



Marche Randonnée

**Lampes frontales
et couteaux**

Chasse-ours

**Respirez
par le nez**

SOMMETS

**Parc national
de la Gaspésie**

**La Traversée
de Charlevoix**

Mont Lafayette

Fédération québécoise de la marche www.fqmarche.qc.ca

Vol 22 # 01



Carte détachable
*Sentier Le Trappeur
(Mauricie)*

380 activités
*Marche
Randonnée*